

Séance du 18 janvier 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : LEMAIRE C. ; RENAUD L. ; HOCDE E. ; COURTOIS A. ; OBLIGIS A. ; BLANCHARD B. ; MEUNIERJ-J ; LASCAUD A. ; COURATIN E. ; PORTENSEIGNE L ; HERVET-GARCIA T. ; BROCHERIEUX D.
ÉTAIENT ABSENTS : BROCHERIEUX D. : pouvoir à COURTOIS A.
GUITTON P. ; MOULIN A. ;
SECÉTAIRE DE SÉANCE : COURTOIS A.

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DE COMPTE RENDU

Approbation du compte rendu du 27 novembre 2018 : le compte rendu est adopté à la majorité (abstention de Mme Renaud et de Messieurs Couratin, Hervet-Garcia et Portenseigne, tous absents lors de cette séance).

Approbation du compte rendu du 13 décembre 2018 : le compte rendu est adopté à la majorité (abstention de Mme Obligis et M. Hervet-Garcia, absents de lors de cette séance).

2. PERSONNEL

Délibération n°1 : Augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - services périscolaires et bibliothèque municipale :

Suite au transfert de la bibliothèque municipale et la mise en réseau avec l'ensemble des bibliothèques de la Communauté de Communes Gâtine Choisilles Pays de Raca , le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le temps de travail du poste d'agent technique affecté aux services périscolaires et de le fixer à 28/35^{ème}.

Madame Lemaire fait un compte rendu sur l'important travail effectué par les employés communaux à l'occasion du transfert de la bibliothèque dans les locaux annexes de la mairie.

L'inauguration aura lieu le 26 janvier 2018 à 10h00.

Délibération n°2 : Augmentation temps de travail adjoint technique territorial – 35/35^{ème}

A l'occasion du départ prochain d'un agent en retraite pour invalidité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter à 35/35^{ème} le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial affecté au service voirie à compter du 1^{er} février 2019.

3. VOIRIE

Délibération n°3 : Adressage – dénomination de voies

A l'unanimité, le conseil municipal décide de dénommer les voies suivantes:

Lieu-dit	Nouvelle dénomination
Adret	Chemin de l'Adret
Beausoulage	Rue de Beausoulage
Les Rondeaux	Rue des Rondeaux
Les Rondeaux	Chemin de l'Hardraie
Ferme d'Hardraie	Chemin de l'Hardraie
Clos Saint Gilles	Rue Saint Gilles
Tout l'Yfaut	Rue Saint Gilles
Les Granges	Chemin des Granges
Les Rochettes	Rue des Rochettes
Le Perrine	Chemin de la Perrine

Délibération n°4 : Travaux de sécurisation rue de la souricière et rue des Mirligrolles – demande de subvention au titre des Amendes de Police :

Madame Lemaire fait part des propositions de travaux de sécurisation après étude des services du STA.

Les travaux envisagés pour la RD 354 – rue de la Souricière sont la création d'une écluse pour un montant de 4685€HT. Les travaux envisagés pour la RD 454 – rue des Mirligrolles sont l'aménagement d'un plateau pour un montant de 5310€HT.

Le Conseil Municipal, à la majorité (contre de M. Hervet Garcia), accepte la réalisation des travaux pour un montant de 9995€HT et sollicite une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police.

Madame Lemaire précise que des bandes blanches ont été apposées Rue du Val Joyeux afin de mieux signaler le passage piéton. Une empreinte supplémentaire sera réalisée au cours du prochain semestre, avec des conditions météorologiques favorables.

4. Bâtiments

Délibération n°5 : Cabinet médical et paramédical - devis études géotechniques :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de EGSOL, entreprise de Mignaloux-Beauvoir, pour un montant de 1600€HT (3 points de forage à 7 mètres et rapports - étude géotechnique pour la construction du bâtiment médical et paramédical.)

Projet de santé : Madame Lemaire informe que le dossier de cabinet médical et paramédical a été transmis aux différentes instances que sont le département, la région et l'Etat. Le projet de santé a été travaillé avec M. Cohen, coordonnateur. Le délai d'instruction du permis de construire est porté à 5 mois.

Mairie :

Délibération n°6 : Aménagement PMR de la Mairie – Entreprise Bouvet – pose d'un revêtement PVC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Bouvet pour un montant de 1259,87€HT pour la pose d'un revêtement PVC en lieu et place de la moquette.

Délibération n°7 : Aménagement PMR de la Mairie – Entreprise Bouvet – pose de refends

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Bouvet pour un montant de 935,53€Ht, comprenant la modification des dalles de plafonds (moins value) et la pose de refends sur 6 murs.

Délibération n°8 : Aménagement PMR de la Mairie – Entreprise Bouchet – pose de plinthes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Bouchet d'un montant de 151,40€HT pour la pose de plinthes en sapin en complément du revêtement PVC.

Délibération n°9 : Aménagement PMR de la Mairie – Entreprise Bouvet – 4 impostes salle des mariages

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Bouvet d'un montant de 323 €HT la dépose des parclozes et des doubles vitrages car les joints des fenêtres ne sont plus étanches dans la salle des mariages.

Délibération n°10 : UNC Saint Christophe – demande gratuité chauffage pour assemblée générale :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la gratuité du chauffage de la salle Beausoulage pour l'assemblée générale de l'UNC du 9 mars 2019.

La commune offrira le vin d'honneur.

5. Intercommunalité

Délibération n°11 : Communauté de Communes Gâtine Choisilles Pays de Racan – approbation de la modification statutaire des 28 novembre 2018 et 19 décembre 2018 :

Madame Lemaire fait part de la version 4 des statuts modifiés de la CCGCPR qui tient compte de la requalification du mercredi en temps périscolaire et de la redéfinition de la notion d'intérêt communautaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette modification des statuts.

Transports scolaires : Madame Lemaire fait part de la communication faite aux familles bénéficiant des transports scolaires. La Communauté de Communes devient l'unique interlocuteur avec le maintien des missions des anciens syndicats de transports.

Délibération n°12 : Communauté de Communes Gâtine Choisilles Pays de Racan – Commission transport – désignation d'un représentant :

Madame Lemaire fait part de l'arrêté préfectoral portant dissolution des syndicats intercommunaux de transports scolaires. Cette compétence sera exercée par la Communauté de Communes Gâtine Choisilles Pays de Racan.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces dissolutions de syndicat de transports et désigne Monsieur Emmanuel Couratin en tant que représentant de la Commune de Saint Christophe sur le Nais pour participer aux sous commissions « Transport ».

Délibération n°13 : Avis sur les modifications statutaires du SATESE 37

Madame Lemaire fait part de la modification statutaire du Satese 37, qui prévoit une représentation plus importante des structures de plus de 10000 habitants au sein du Conseil Syndical. A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ces modifications statutaires.

SIEIL : modifications statutaire

Madame Lemaire fait part de l'arrêté inter-préfectoral portant modification statutaire du SIEIL suite à l'adhésion de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, que le Conseil Municipal avait validée par délibération du 6 juillet 2018.

6. PLU

Validation du diagnostic et du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) : Madame Lemaire, Maire fait part des dernières réunions pour l'élaboration du PLU. Certaines personnes publiques associées font valoir d'énormes restrictions en termes de consommation de terrains ou d'utilisation de matériaux. La zone de constructibilité qui avait été déterminée lors du dernier projet de PLU a été considérablement diminuée. Apparemment, il n'existe aucune marge de négociation avec les directives des personnes publiques associées.

La prochaine réunion des personnes publiques associées aura lieu le 15 février 2019 à 14h00.

La prochaine réunion publique aura lieu le 28 février 2018 à 19h00 au Foyer Rural.

SCOT : Madame Lemaire informe qu'elle assiste aux réunions de révision du SCOT qui est un document de planification de développement urbain et artisanal à l'échelle du Pays Loire Nature. Dans ce document, il n'apparaît aucune zone artisanale pour la commune de Saint Christophe sur le Nais et à Saint Patern Racan la zone artisanale du Vigneau serait de 53 hectares.

Lettre du ministère de l'agriculture sur les zonages : Madame Lemaire fait lecture de la lettre du ministre sur les critères de zonages « zone de revitalisation rurale ». La commune a été réintégrée dans la ZRR alors que la fusion de la nouvelle communauté de communes avait entraîné une exclusion de la Commune de ce zonage, avec tous les avantages économiques et fiscaux pour les petites entreprises.

7. Affaires scolaires

Inscription hors commune : Madame Lemaire avise les conseillers municipaux qu'elle a reçu un administré qui héberge son fils depuis peu et qui souhaitait inscrire l'enfant à Saint-Paterne-Racan. Madame Lemaire lui a fait part de la délibération du mois de juillet 2018 du Conseil Municipal portant refus de toute dérogation hors cadre réglementaire, en vue d'éviter un risque de fermeture de classe, voir un regroupement dans un RPI.

8. Agenda

Cérémonie des Vœux : elle aura lieu le dimanche 20 janvier 2019 à 17h00. Un buffet de charcuterie sera prévu avant la traditionnelle galette. Un diaporama sur les réalisations de l'année sera diffusé pour illustrer le discours.

Elections Européennes du 26 mai 2019

Madame Lemaire souhaite la présence de tous les élus pour tenir les permanences.

Madame La Préfète a validé les membres de la Commission de contrôle, composée comme suit : 2 membres de la liste d'opposition (Messieurs Moulin et Guitton) et 3 membres n'ayant aucune délégation (Messieurs Hervet-Garcia et Blanchard et Mme Renaud). Cette commission de contrôle devra se réunir pour la première fois entre le 5 et le 9 mai 2019. La Commission Electorale sous sa forme antérieure n'existe plus.

9. Affaires Diverses

Communiqué de l'Association des Maires Ruraux de France : Madame Lemaire fait lecture du communiqué sur les événements actuels et la mise à disposition d'un registre de doléances ou de propositions, et la tenue de permanences depuis le samedi 8 décembre 2018. L'association n'est pas favorable à ce que l'organisation du grand débat repose sur les maires. Les élus doivent faciliter les échanges entre les concitoyens.

Madame Lemaire donne la parole à chaque conseiller municipal. Il est proposé qu'une salle soit mise à disposition des citoyens qui souhaitent débattre et appeler à ce que des représentants de l'Etat soient présents lors de ces réunions de citoyens. Ce n'est pas au maire ou aux élus de diriger les débats, mais d'accompagner les citoyens à synthétiser leurs idées et les transcrire par écrit.

Insee : la population légale au 1^{er} janvier 2019 est de 1126 habitants, plus 19 personnes comptées à part, soit 1145 habitants.

Remerciements : Madame Lemaire fait part des cartes de remerciements pour le colis des anciens ;

Eaux de ruissellement : un administré signale que les eaux de ruissellement sont bloquées car un exploitant aurait bouché un fossé d'évacuation à hauteur de ses champs. La commission se rendra sur place.

Les prochaines réunions auront lieu le vendredi 15 février 2019 et le 15 mars 2019 pour le vote du budget.

La séance est levée à 21h45.